

# BONNES VACANCES !



## > Aide aux départs < pour les jeunes champigneulais

LA VILLE PROPOSE, EN PARTENARIAT AVEC PLUSIEURS PRESTATAIRES,  
UNE AIDE AUX FAMILLES QUI SOUHAITENT INSCRIRE LEURS ENFANTS  
EN COLONIES DE VACANCES D'HIVER ET D'ÉTÉ.



## DOSSIER D'INSCRIPTION ET DEVIS vacances et séjours 2026

# AIDE AUX VACANCES POUR SEJOURS AVEC HEBERGEMENT 2026

# DEVIS AIDE AUX VACANCES POUR SEJOURS AVEC HEBERGEMENT 2026

## POUR TOUTES LES FAMILLES CHAMPIGNEULLAISES

OBJECTIFS : FACILITER L'ACCÈS DES CENTRES DE LOISIRS AGRÉES OU D'UNE HABILITATION DE JEUNESSE ET SPORTS (COLONIES, CAMPS, SÉJOURS SPORTIFS, LINGUISTIQUES...) D'ÉTÉ ET D'HIVER PAR L'OCTROI D'UNE AIDE MUNICIPALE DONT LE MONTANT EST DIRECTEMENT VERSÉ À L'ORGANISME DE VACANCES AFIN QUE LES FAMILLES NE FASSENT QUE L'AVANCE DES FRAIS RESTANT À LEUR CHARGE.

### > BARÈME DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNE

QUOTIENT FAMILIAL CAF	Montant de la participation communale (*)	Plafond de la participation
-330.67€	17.00€	275€
De 330.68€ à 570.65	18.00€	275€
De 570.66 à 744.47€	19.00€	275€
De 744.48€ à 909.81€	20.00€	330€
De 909.82€ à 1124.63€	16.00€	275€
De 1124.64€ à 1621.04€	13.00€	248€
Plus de 1621.05€	11.00€	110€

#### NOUVEAUTÉ

##### Participation financière de la Ville:

Tous les montants de la participation communale et les plafonds de la participation sont augmentés de 1€

(\*) Important : Il sera tenu compte des aides (CAF, Conseil Général, prestations qui sont versées par l'employeur, etc....) pour plafonner le concours financier communal afin de laisser, dans tous les cas, au moins 15 € par semaine à la charge de la famille.

### > CONDITIONS D'OCTROI : CES AIDES SONT ACCESSIBLES

- Pour les **enfants de moins de 18 ans** (à la date du début de séjour) et domiciliés à Champigneulles,
- Pour des **séjours avec hébergement, sans les parents et via un organisme de vacances,**
- Aide limitée à **21 jours sur les périodes des vacances d'hiver et d'été,**
- Aide de la commune **est plafonnée (voir tableau).**

### > JUSTIFICATIFS À FOURNIR :

ALLOCATAIRE CAF	NON ALLOCATAIRE CAF
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Photocopie de notification d'Aides aux temps libres 2026 OU photocopie de la dernière notification de prestations (obtention sur simple appel à la CAF)</li> <li>■ Justificatif de domicile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Photocopie dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu (de toutes les personnes vivant sous le même toit)</li> <li>■ Justificatif de domicile</li> </ul>
POUR TOUS	
Devis du séjour +Attestation de l'employeur indiquant le montant de l'aide possible ou attestant qu'aucune aide n'est octroyée	

**ET DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION «PREMIER DEPART»:  
SI VOTRE ENFANT A, ENTRE 4 ET 18 ANS,  
ET N'EST JAMAIS PARTI EN CENTRE DE VACANCES D'ÉTÉ,  
VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UNE AIDE COMPLÉMENTAIRE.**

DOSSIER n° ...../2026

ORGANISME : .....- Lieu du séjour.....

DATES : du ..... /..... / 2026 au ..... /..... / 2026, soit .....jours

ENFANT : Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
adresse : ..... 54250 Champigneulles

PÈRE : Nom et Prénom .....  
Profession : .....  
Nom et adresse de l'employeur : .....  
.....  
Situation familiale : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....  
Email : .....

MÈRE : Nom et Prénom .....  
Profession : .....  
Nom et adresse de l'employeur : .....  
.....  
Situation familiale : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....  
Email : .....

Quotient Familial CAF : ..... € N°allocataire CAF : .....

PRIX DU Séjour (tout compris)	€
CAF (aide limitée à 21 jours par an) QF : ≤ 950 € 70 % du coût du séjour dans la limite de 50 € par enfant et par jour. Minimum 5 jours (4 nuits)	€
Comité d'entreprise	€
JPA Aide au premier départ	€
Aie communale : .....€ x ..... jours Le coût du séjour est plafonné	€
<b>RESTE à la charge de la famille après déduction faite ci-dessus (MINIMUM 15 € PAR SEMAINE)</b>	€

J'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements donnés,
- avoir fourni les attestations d'employeurs ou de comité d'entreprise
- avoir présenté les avis d'imposition ou de non imposition de tous les membres de la famille.

Fait à Champigneulles, le..... |..... | 2026

Signature :